

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 2 février 2004, à la salle communautaire, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Gaston Bernier, Joël Bernier, Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière est également présente.

Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

04-02-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert.

Adopté.

04-02-02 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 5 janvier 2004 soit accepté tel que présenté.

Adopté.

Suivi au procès-verbal

Madame Nancy Guichard demande de l'information concernant la carte peinte par monsieur Robert Gagné pour le décès de madame Julie Normand Gagné. Monsieur le maire mentionne que la carte est prête et que madame Francine B. Roy se charge de recueillir les signatures des insulaires.

Correspondance

Monsieur Patrick Vézina, président de la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues inc, demande l'appui de la Municipalité afin que la Corporation présente une demande d'accréditation du Grenier de l'Île comme étant un musée reconnu. Les membres du Conseil sont unanimes pour appuyer ce projet, une lettre sera transmise à la Corporation en ce sens.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec transmet la copie conforme d'une lettre adressée à monsieur Stéphane Vézina indiquant que la rencontre qu'il a demandé concernant une décision rendue par la Commission, aura lieu le 18 février 2004.

04-02-03 Entente intermunicipale et nomination de l'inspecteur en bâtiment

- **Considérant que** la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues désire poursuivre sa participation au partage d'une ressource commune de la MRC de Montmagny en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement ;
- **Considérant** le projet d'entente soumis à cet effet pour l'année 2004;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues informe la MRC de Montmagny de sa participation à l'entente intermunicipale pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement pour une somme de 1 485 \$ pour l'année 2004 ;

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues ;

Que monsieur Nicolas Pilote soit nommé inspecteur en bâtiment de la Municipalité de la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues conformément à l'entente intermunicipale et que ce dernier soit responsable de l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de même que ceux relatifs à la protection de l'environnement (conformément aux règlements listés au Tableau 1 de l'entente). Aussi, à cet effet, la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues autorise l'inspecteur intermunicipal en bâtiment à émettre des constats d'infraction, pour et au nom de la municipalité, pour tous les règlements applicables dans le cadre de ses fonctions et listés dans ladite entente;

Que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues, conformément à l'article 4 de l'entente, s'engage à prendre des assurances contre la responsabilité et à assumer toute prime pouvant en résulter relativement aux travaux à être réalisés par l'inspecteur en bâtiment dans le cadre de ses fonctions pour la Municipalité.

Adopté.

Une rencontre concernant la réalisation du projet d'un Sentier maritime sur la rive-sud de l'estuaire est prévue pour le 24 février prochain.

04-02-04 **Appui financier pour le projet À nos troussees**

Considérant que Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny demande du financement pour le projet *À nos troussees* ;

Considérant qu'un montant de 9, 50 \$ par jeune étudiant du secondaire est demandé.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accorde un montant total de 85,50 \$ pour le financement du projet *À nos trousses*.

Adopté.

Monsieur Mario Guimont, directeur de l'école St-François-Xavier de l'Islet, organise une sortie éducative à l'Isle-aux-Grues en juin 2004 pour 186 élèves. Madame Nancy Guichard est chargée de contacter monsieur Guimont afin de prendre les dispositions nécessaires afin d'organiser cette sortie.

Monsieur Richard Douville, chef du centre de services pour le ministère des Transports du Québec fait parvenir la copie conforme d'une lettre adressée à monsieur Gaston Robin, président du Club de l'Age d'or et ayant pour objet : modifications aux critères d'admissibilité à la desserte aérienne de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues. Monsieur Douville indique que les règles en vigueur depuis le début de la saison de la desserte seront maintenues.

En réponse à une lettre, en date du 7 janvier dernier, appuyant les arguments de madame Francine B. Roy concernant les heures de départ pour la desserte aérienne, à laquelle était jointe une copie de la lettre de madame Francine B. Roy, Monsieur Richard Douville, chef du centre de services pour le ministère des Transports du Québec mentionne que les règles en vigueur telles que définies avec le Conseil municipal seront maintenues.

La Mutuelle des municipalités du Québec accuse réception de la résolution d'adhésion à titre de membre-assuré.

Monsieur le maire dépose les prévisions budgétaires 2004.

La MRC de Montmagny a transmis le décret de la population du gouvernement du Québec pour l'année 2004. La population de l'Isle-aux-Grues s'établit à 159 personnes.

Monsieur Guy Boucher, directeur de l'aménagement de la faune à la Société de la faune et des parcs du Québec, désire connaître l'avis de la Municipalité concernant l'octroi, par appel d'offres, d'un bail de droits exclusifs de chasse sur les battures de Grosse-Ile. Monsieur le maire dépose une pétition des propriétaires, co-propriétaires et des usagers des îles avoisinantes, demandant de ne pas appuyer ce projet. Suite à une discussion, les conseillers décident unanimement de ne pas appuyer le projet d'appel d'offres de pourvoirie à droits exclusifs de chasse sur les battures de Grosse-Ile. Cette dernière étant reconnue comme parc national, avec un achalandage très élevé au niveau touristique, le Conseil municipal ne voit pas l'opportunité de développer un tel projet sur les battures qui l'entourent. De plus, il y a déjà un gestionnaire des terrains publics dans l'archipel de l'Isle-aux-Grues, dont Grosse-Ile fait partie intégrante soit : La Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues inc. Pour ces raisons, le Conseil municipal demande à la FAPAQ de ne pas donner suite à ce projet.

04-02-05 Présentation des comptes

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

Bureautique Côte-Sud	67,67
Simon Roy	247,50

MRC de Montmagny		898,38
Centre régional de services aux bibliothèques		570,62
Yvette B. Normand		280,00
Distribution Médic		47,77
Air Montmagny		55,20
Tépus		312,06
Jacques André Roy	(frais + achats)	58,29
Chantal Vézina	(Premier Répondant)	70,00
Johanne Vézina	(Premier Répondant)	30,00
Denis Bernier	(Premier Répondant)	30,00
Denis Bernier	(Préposé à l'ambulance)	50,00
Michel Rousseau	(Premier Répondant)	20,00
Mélanie Dugal	(Premier Répondant)	50,00
Marie-France Bernier	(Premier Répondant)	20,00
Réal Roy		7 781,44
S.C.A. de l'Île-aux-Grues		460,10
Ville de Montmagny		91,45
Hélène Painchaud	(frais)	10,00
Michel & Martin Gagné		940,00
Maire		466,64
Secrétaire		1 202,32

Site Internet

Suite à des commentaires négatifs concernant le Portail de l'archipel, monsieur le maire suggère que madame Andréanne Guimont agisse à titre de personne ressource pour valider les documents qui seront déposés sur le site. Monsieur Christian Vinet propose que le Conseil rencontre monsieur Steeve Rouillard, responsable du site, afin de lui faire part des solutions envisagées par le Conseil afin d'améliorer la qualité du site. Une décision finale sera prise lors d'une prochaine séance.

Chauffeur du train balade

Puisque la prochaine saison touristique débutera bientôt, monsieur le maire suggère d'ouvrir le poste de chauffeur-guide pour le train balade, les conseillers acceptent cette suggestion. Une offre d'emploi sous forme de lettre circulaire sera transmise aux insulaires.

Premiers Répondants

Monsieur le maire mentionne que lors d'une rencontre avec des responsables de la Régie régionale de la santé, ces derniers ont indiqué que la Régie serait disposée à donner une formation de Premiers Répondants à l'Île-aux-Grues. Une lettre circulaire sera adressée aux insulaires afin que les personnes intéressées puissent s'inscrire et ainsi se joindre à l'équipe des Premiers Répondants.

Employé municipal

Monsieur le maire propose que la Municipalité engage une personne qui sera responsable de la maintenance. Suite à une discussion, Monsieur Christian

Vinet suggère de dresser une liste des besoins et ce, dans le but de définir les exigences de cet emploi, les conseillers acceptent cette suggestion. Une décision sera prise lors d'une prochaine séance.

Tourisme

Monsieur Michel Rousseau, responsable du tourisme et président de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues mentionne que dans une lettre adressée à la Corporation, messieurs François Lachance et Jocelyn Landry annonçaient qu'ils n'accorderaient plus à cet organisme, pour la saison 2004, la somme de 1\$/personne pour permettre de mettre en place des infrastructures pour l'accueil et le bien-être des touristes. Monsieur Rousseau indique que suite à des rencontres avec les différents intervenants touristiques, ces derniers ont mis en place pour la prochaine saison, un forfait au coût de 7 \$ qui permettra de visiter l'exposition de la Mi-Carême/le Salon des Artisans, le Grenier de l'Île et l'église. Monsieur Rousseau indique que ce forfait sera obligatoire pour les groupes. Pour les visiteurs individuels, ils pourront visiter les différentes expositions pour un montant à déterminer.

Pompiers volontaires

Suite à l'offre d'emploi concernant les postes de pompiers volontaires à combler, cinq nouveaux membres soient : messieurs Marc-André Boulanger, Dominique Lefrançois, Patrice Painchaud, Steeve Rouillard et Christian Vinet se sont joints à messieurs Denis Bernier, Michel Rousseau, Réal Roy et Daniel Vézina pour former l'équipe des pompiers volontaires. Monsieur le maire indique qu'une formation de 24 heures sera offerte dans les prochains mois.

Cotation comptable

Lors de la dernière séance ordinaire, les membres du Conseil avaient exigé qu'une demande de cotation comptable soit adressée à différentes firmes pour les travaux de vérifications comptables à effectuer. Des demandes ont été adressées à trois firmes comptables soient : Malette, Raymond Chabot Grant Thornton et Lemieux Nolet comptables agréés SENC.

04-02-06 Vérificateurs pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2004, 2005 et 2006

Considérant que des demandes de cotation pour des services professionnels de vérification comptable ont été adressées à trois firmes soient : Malette, Raymond Chabot Grant Thornton et Lemieux Nolet comptables agréés SENC ;

Considérant que les firmes Malette et Raymond Chabot Grant Thornton ont transmis des offres de services pour la vérification des états financiers pour les exercices se terminant les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 ;

Considérant que le coût total des services professionnels pour les trois années est de 11 950 \$ pour la firme Malette et de 11 075 \$ pour Raymond Chabot Grant Thornton ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues retienne les services de Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'experts-comptables pour la vérification des états financiers pour les exercices se terminant les 31

décembre 2004, 2005 et 2006 au coût de 3 600 \$ pour 2004, 3 690 \$ pour 2005 et de 3 785 \$ pour 2006 pour un montant total de 11 075 \$, taxes en sus.

Adopté.

Offre de services professionnels en droit municipal

04-02-07 Services professionnels en droit municipal

Considérant que Me Daniel Bouchard de la Société Lavery, De Billy offre une formule de services professionnels sous forme d'abonnement à un Service de première ligne ;

Considérant que la formule d'accès téléphonique illimité est la plus adéquate pour notre Municipalité ;

Considérant que cette formule consiste à répondre à toute question reliée à l'administration de la municipalité, sans limite quant aux nombres de questions soumises, dans la mesure cependant où les réponses à ces questions n'exigent aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autres ;

Considérant que cette formule assure une vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du Conseil et formulation de commentaires téléphoniques au secrétaire-trésorier, à l'exception cependant des règlements ou de tous documents connexes ou administratifs de la municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc.), avant leur adoption légale par le Conseil ;

Considérant qu'une rencontre informelle de trois (3) heures, annuellement, avec les membres du Conseil est incluse ;

Considérant que le coût annuel de ce service est de 500 \$ par année, taxes et déboursés non inclus, payable en deux versements et que seuls le maire et le secrétaire-trésorier ont accès à ce service ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accepte l'offre de services professionnels en droit municipal de Me Daniel Bouchard pour une formule sous forme d'abonnement à un Service de première ligne au coût de 500 \$ par année, taxes et déboursés en sus ;

Adopté.

04-02-08 Programme Placement Carrière Été

Considérant que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues désire améliorer la qualité de l'accueil pour les nombreux touristes qui nous visitent à chaque saison estivale ;

Considérant que la Municipalité désire offrir aux touristes des visites guidées de l'exposition de la Mi-Carême et du Salon des Artisans qui relatent les us et coutumes de notre milieu insulaire ;

Considérant qu'il est primordial que les visiteurs, au quai de Montmagny, soient accueillis et qu'ils aient des informations précises, sur les moyens de transports, les activités, le mode de vie des insulaires, etc. ;

Considérant que la Municipalité est consciente de l'importance d'embaucher des étudiants ;

Considérant que les postes d'agent d'information touristique pour l'accueil à Montmagny et de guide-interprète à l'exposition de la Mi-Carême et au Salon des Artisans sont éligibles au Programme Placement Carrière Été ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues adresse des demandes à Développement ressources humaines Canada afin d'obtenir de l'aide financière pour l'embauche d'étudiants dans le cadre du Programme Placement Carrière Été pour les postes d'agent d'information touristique pour l'accueil à Montmagny et de guide-interprète à l'exposition de la Mi-Carême et au Salon des Artisans ;

Que Monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs au Programme Placement Carrière Été.

Adopté.

Activité du maire

Monsieur le maire dresse un bref compte rendu des rencontres auxquelles il a assisté :

- Conseil des maires à la MRC de Montmagny
- Rencontre avec monsieur François Lachance, des Croisières Lachance et monsieur Jocelyn Landry, d'Ormitour afin de faire le point sur la saison touristique 2004.
- Conférence de presse qui a eu lieu à la Société coopérative agricole de l'Isle-aux-Grues . Monsieur le maire a adressé un mot de bienvenue.
- Réunion à la MRC de Montmagny concernant le schéma des incendies.
- Rencontre avec la Régie régionale de la santé concernant les Premiers Répondants.
- Rencontre avec l'équipe des Premiers Répondants.
- Réunion avec monsieur Jean-Louis Proulx pour le Pacte rural.

Monsieur le maire mentionne qu'il a contacté madame Danielle Gauvin, conseillère pour Hydro-Québec à propos d'une halte de repos sur le terrain adjacent au bâtiment appartenant à la Société d'État. Madame Gauvin confirme qu'Hydro-Québec est disposée à offrir de l'aide financière pour l'implantation d'installations récréatives à un autre endroit que sur ledit terrain et ce, à cause de l'état des sols qui exigerait une étude complémentaire de caractérisation des sols.

Varia

Monsieur Denis Boulanger mentionne que l'épandage de sable sur les chemins municipaux devrait être plus régulier. Monsieur Gaston Bernier, responsable de ce dossier se charge de remédier à la situation.

Madame Nancy Guichard, responsable de la salle communautaire signale qu'elle a beaucoup de difficultés à rejoindre, afin de faire signer un formulaire de location, les responsables des différents organismes qui réservent la salle

communautaire pour les réunions. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent qu'un formulaire doit être signé seulement lorsque des particuliers réservent la salle mais que tout le monde doit contacter madame Guichard afin d'effectuer une réservation.

Période de questions

04-02-09 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que l'assemblée soit levée à 23h36, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, sec. trés.

